# 13 octobre-20 octobre

Le droit de voter.... ça se respecte.

- un scrutin avancé de décembre à octobre
- une campagne électorale réduite a minima sur Internet
- et surtout un vote électronique dont les modalités promettent une complexité rarement atteinte et risquent d'en décourager plus d'un!
- Le SNES (syndicat majoritaire du second degré), la Fsu (première Fédération de l'Éducation nationale et de la fonction publique) dérangent, car ils sont les seuls en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer!
- Le but est clair : minorer la participation et le poids de ceux qui gênent.

Ensemble mettons en échec cette manœuvre.

#### **Trois votes pour les PEGC**

- Élections des CAP . Pour les PEGC , un vote : CAP (Commission Administrative Paritaire ) .
- Élections des CT (Comité Technique). Pour tous, deux votes nouveaux : CTM (Comité Technique Ministériel) et CTA (Comité Technique Académique) qui concernent tous les personnels, toutes catégories confondues.

	САР	СТА	СТМ	Votes
PEGC	Vote	Vote	Vote	3



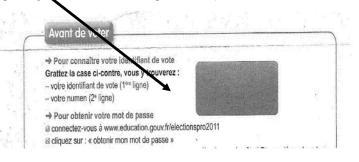
## Incontournable 1 : Identifiant de vote

- Vous avez dû recevoir la **notice de vote** (dans votre établissement le plus souvent ou à votre adresse personnelle).
- Ce document contient votre identifiant de vote ( à conserver soigneusement )
- <u>en cas de non réception</u> au 1<sup>er</sup> octobre, remplir la formulaire sur le portail Élection du Ministère.

#### Incontournable 2 : code de vote

En se connectant sur le portail du Ministère, vous pourrez, avec votre identifiant, générer l'envoi de votre <u>code de vote(à conserver soigneusement)</u> à l'adresse mail de votre choix (privilégiez votre adresse mail personnelle).

Sans identifiant et code de vote , on ne peut pas voter.



# Comment voter?



# Les votes

- Control Control in Section 20 Acres 19 Acres 19
- 1. **Se connecter** sur <u>l'espace de vote</u> à partir du portail du Ministère en s'identifiant (identifiant et code de vote).
- 2. **Choisir un premier scrutin** (exemple Cap Pegc).
- 3. **Choisir une liste** parmi les listes candidates.
- 4. **Confirmer** votre choix.
- 5. **Revenir** sur les autres scrutins (deux en règle générale) et recommencer à deux reprises.

	to the contract of the contrac	(-)	- stopped,		The second second	(-1
			T. S. Spenner.	(-)		
	. resear		- 4100000			
			- 1 100000		* **	
			To be desired.		-	
- 1						
-	Profits					
-					_	-

# « Voter SNES, c'est voter FSU et voter FSU, c'est voter SNES »

#### Incontournable 3 : Listes électorales

- Les listes électorales doivent être affichées depuis le 23 septembre : vérifiez que vous y figurez bien et pour la bonne catégorie.
- Date limite de réclamation : 3 Octobre (Formulaire en ligne sur le portail du Ministère).

### Incontournable 4 : Configuration requise pour voter

- Contrairement à la prescription de la Cnil, la solution de vote risque fort de <u>ne pas être universelle</u> (tout système d'exploitation, tout navigateur, tout module Java.....)
- <u>Un test de configuration</u> est mis en place sur le portail du Ministère. Faire ce test avant la période de vote (13 octobre....) pour anticiper tout problème éventuel.
- Si vous n'avez pas la configuration requise, si votre machine ne supporte pas les mises à jour demandées ou si vous pensez ne pas avoir les aptitudes informatiques voulues.... vous ne pouvez pas voter, en tout cas à partir de votre ordinateur !! voir ci-dessous Kiosque

### INDISPENSABLE : les kiosques de vote

- Il s'agit dans chaque établissement <u>d'ordinateurs configurés pour le vote</u>: un poste en-dessous de trente électeurs, deux <u>au moins</u>, au-dessus.
- Ces kiosques seront accessibles le <u>vendredi 14 octobre</u>, le <u>mardi 18 octobre et le jeudi 20 octobre</u>, ils seront ouverts à tout collègue désireux de voter, qu'il soit ou non en exercice dans l'établissement.
- Ces kiosques doivent être <u>ouverts</u> pendant les journées désignées sur toute la plage d'ouverture de l'établissement.
  L'existence de ces kiosques est essentielle pour permettre aux collègues d'exercer leur droit de vote sans complication informatique particulière.

#### Plus d'infos www.versailles.snes.edu